



AVIS À LA POPULATION

ENQUÊTES PUBLIQUES

En application de l'article 109 de la Loi du 04 décembre 1985 sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions et de l'article 72 de son Règlement d'Application, la Municipalité de Noville soumet à l'enquête publique les projets suivants :

Mise à l'enquête complémentaire (C)

Dossier N° :1096-19 - CAMAC : 183527 - Compétence : ME - Propriétaire : M. Philippe TERRANOVA - Coordonnées géographiques : 2560200/1137580 - Lieu-dit : «PRES DES FOURCHES» - Parcelle N° 1127 - Degré de sensibilité au bruit : III - Auteur des plans : M. HAUTIER Valentin CONCEPTION-VISUELLE SÀRL - Particularité : L'avis d'enquête ci-dessus se réfère à un ancien dossier :No FAO :P-8-52-2-2018-ME-No CAMAC : 168687 Projet :

Réaménagement des étages 1 + 2 et changement d'affectation de la surface attique en activité sportive. Création de trois fenêtres au rez-de-chaussée et modification d'une porte d'entrée



Dossier N° :1097-19 - CAMAC : 183474 - Compétence : ME - Propriétaire : ETAT DE VAUD, SERVICE IMMEUBLES, PATRIMOINE ET LOGISTIQUE - Coordonnées géographiques : 2556280/1137865 - Lieu-dit : «Le Fort» - Parcelle N° 863 - Degré de sensibilité au bruit : III - Auteur des plans : M. BLATT, GILLES ORCEF SA - Projet :

Transformation

Les essais de décapages sont prévus dans le cadre du projet de troisième correction du Rhône (R3) de revitalisation du delta. Dans ce secteur, un décapage complet est prévu avec pour objectif la création d'une zone de delta terrestre où les nouveaux bras du Rhône pourront divaguer librement. Afin d'optimiser le projet, il est prévue de procéder à des tests de décapage grandeur nature afin de déterminer quelle est la profondeur d'excavation optimale. Le principe de ces tests a été validé par le Canton.



Les observations ou oppositions relatives au dossier précité doivent être adressées à la Municipalité, par lettre recommandée ou consignées dans la feuille d'enquête jointe au dossier, pendant la durée de cette dernière, soit

30.01.2019 au 28.02.2019

CONSULTATION DU DOSSIER (au Greffe municipal) :
LE LUNDI DE 14H00 A 17H00
DU MARDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H00 A 11H30
LE MARDI DE 17H00 A 19H00





AVIS À LA POPULATION

DISPENSE D'ENQUÊTE PUBLIQUE (selon art. 111 LATC et 72d RATC)

Nous vous informons qu'en application des articles 111 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions et 72d du Règlement d'application de ladite Loi, **la Municipalité de Noville a décidé de dispenser de l'enquête publique le projet suivant :**

Dossier N° 1094-19 – Propriétaire : M. Reynald Dänzer - Lieu-dit : « Place de la Cure n° 1 » - Parcelle N° 1 - ECA N°92 - Projet : Réfection de la toiture, peinture des façades, remplacement des portes et fenêtres, agrandissement sans ouverture de la lucarne en toiture, pose d'un vélux, divers aménagements intérieurs

Toutefois, cette exemption est affichée aux piliers publics et le dossier est à disposition de la population pendant 10 jours, au greffe municipal, pour consultation, soit :

du 31 janvier au 10 février 2019.

FONDATION DES GRANGETTES

La Fondation des Grangettes va débiter d'ici le mois de mars la **creuse d'une dizaine de petites mares au milieu du Gros Brassat (parcelles n° 884 et 886)** pour augmenter et améliorer les potentialités pour la nidification d'oiseaux d'eau menacés qui disparaissent petit à petit. Ces parcelles appartiennent à l'association Pro Natura Vaud.

Ce projet a été mis à l'enquête publique du 16 mars au 13 avril 2018 et n'a suscité aucune opposition ni observation.

